

Pulpe et papier

(page 2)

News digest

(page 2)

Convention dans
le textile

(page 3)

Jean Marchand répond

(page 4)



VOL. XXVII — No 39

Montréal, 10 octobre 1952

Mauvaise foi de l'Associated Textile

NEGOCIATIONS EN COURS A LA VICKERS

Au moment de mettre sous presse, les négociations se poursuivent encore entre l'Union des employés de la Canadian Vickers et les représentants de la compagnie. Il y a eu progrès dans les échanges de vues.

Les confrères Gérard Picard, Jean Marchand, Jean-Paul Geoffroy et Ted Payne participent aux pourparlers avec le Comité de négociations du syndicat.

Les échanges de vue ont commencé lundi après-midi. Il y a eu jusqu'ici rencontre chacun des jours de la semaine. Depuis l'ouverture des négociations, les parties n'ont pas jugé à propos de faire de déclaration, sauf pour dire que l'atmosphère est amicale.

Par ailleurs, sur la ligne de piquetage, tout est calme et le moral des grévistes excellent. Les assemblées, qui ont lieu chaque jour à la salle de l'Assistance publique, sont considérables et enthousiastes.

La grève aux chantiers de la Vickers est présentement dans sa neuvième semaine. Elle a commencé le 17 août presque au même moment que celle des chantiers maritimes de Lauzon qui est réglée depuis le 15 septembre. La convention collective a également été renouvelée à la Marine Industries, de Sorel. Dans ces chantiers, les métallurgistes ont obtenu des majorations de salaire de 15 cents l'heure.

C'est la mort du syndicat qu'elle veut

L'Associated Textiles de Louiseville a remis dans le cours de la semaine un communiqué à la presse indiquant qu'elle rompt les négociations entreprises avec le syndicat par l'entremise de S. Exc. Mgr Pelletier, évêque des Trois-Rivières. Pour motiver son refus de négocier, elle s'appuie sur les incidents malheureux qui se sont produits à Louiseville à la fin de la semaine dernière. La compagnie a saisi ce prétexte comme une manne tombée du ciel. Au fond, ceux qui ont suivi le cours des événements depuis le commencement de la grève savent que l'Associated Textiles n'a ja mais été de bonne foi.

Si elle a fait mine de négocier depuis le début du conflit, cela n'a été que dans un seul but : fatiguer les grévistes, les démoraliser, les réduire par la faim et par la terreur. Le geste de la compagnie ne surprend donc personne.

Elle était de mauvaise foi en février et en mars quand le ministre du Travail est intervenu pour régler la grève; elle était de mauvaise foi quand elle a fait des pieds et des mains pour amener sur les lieux la Police provinciale dont les membres se sont conduits avec indignité; elle était de mauvaise foi quand elle a accepté, forcée par les circonstances, de négocier par l'intermédiaire de l'Evêque des Trois-Rivières. Elle est encore de mauvaise foi quand elle dit qu'"elle regrette d'interrompre les négociations" par suite des incidents du 3 octobre.

Les grévistes sont provoqués

Les incidents du 3 octobre, il ne fait pas de doute qu'ils ont été provoqués par la compagnie de connivence avec la Police provin-

ciale. Il est important à ce sujet de bien situer les faits. Vendredi dernier, les grévistes ont appris que la compagnie avait fait tout simplement ignoré les contre-propositions faites par le syndicat par l'entremise de Son Exc. Mgr Pelletier, évêque des Trois-Rivières.

Ce fait suffisait à exaspérer les grévistes qui sont en grève depuis au delà de sept mois et dont les familles souffrent terriblement en dépit de tous les secours qui peuvent leur être fournis.

Manoeuvre bien organisée

D'autre part, la Police provinciale est entrée en plein dans le jeu de la compagnie. Tout le long de la semaine dernière, la situation avait été paisible; aucun incident ne s'était produit. Comment se fait-il que, tout à coup, vendredi soir, le nombre des agents est soudain multiplié, que les policiers se hissent sur les toits, pointent leurs armes sur les piqueteurs et un groupe de visiteurs de Shawinigan qui sont venus leur porter l'appui de leur sympathie? Pour décourager les grévistes, cela ne fait aucun doute.

Il est difficile de soutenir qu'il n'y a pas eu là une manoeuvre bien orchestrée en vue d'abattre les grévistes et de les jeter dans le désespoir.

Réponse de René Gosselin

Le confrère René Gosselin, qui a participé aux négociations pour le syndicat, en prenant connaissance du communiqué de la compagnie, a fait la déclaration suivante :

"J'ai lu le communiqué de la compagnie Associated Textile de Louiseville déclarant qu'elle rompt les négociations à la suite d'incidents qui se sont produits vendredi dernier le 3 octobre à Louiseville.

"La compagnie avait rompu les négociations depuis le 19 septembre 1952 puisqu'elle n'a pas répondu à une contre-proposition que nous avons formulée par l'entremise de Son Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier.

"Ce projet était une réponse au projet de la compagnie en date du 17 septembre 1952.

La compagnie reste silencieuse

"Le 29 septembre 1952, voyant que la compagnie n'avait pas fait

de contre-proposition, j'ai moi-même été rencontrer Son Excellence aux Trois-Rivières, et nous avons préparé ensemble un autre projet qui fut envoyé à la compagnie, et cette dernière n'a pas répondu à ce dernier projet non plus, les seuls points en litige étaient la question des représailles.

La compagnie dans son projet du 17 septembre 1952 a proposé :

1.— Que les employés actuellement à l'ouvrage gardent leur emploi, quant aux autres qui désirent revenir au travail, ils devront passer par le bureau du personnel, et alors, la compagnie leur trouvera du travail au fur et à mesure de ses besoins, soit dans leur position, soit dans une autre équivalente. Il est clair que la Cie veut exercer des représailles contre des ouvriers qui ont exercé légalement leur droit de grève. Nous avons été des plus conciliants pour arriver à un accord, mais la Compagnie s'est toujours refusée à éliminer de ces propositions les représailles contre les grévistes. L'autre point qui séparait les parties au 27 septembre, c'était que la Compagnie se plaçait au-dessus des lois de la province. Elle a toujours insisté pour ne pas reprendre les employés contre lesquels elle avait pris des procédures. Ceci est inadmissible, quand on sait la facilité avec laquelle on peut prendre des procédures durant une grève même légale. Nous avons dit à la Compagnie que le problème de renvoi de ces employés ne pouvait se discuter avant la condamnation de ces derniers, par les tribunaux de notre province. L'Associated Textiles, pas plus que les autres, ne peut se placer au-dessus de la loi".

Mauvaise foi évidente

"La Compagnie, en déclarant qu'elle rompt les négociations, fait une farce grossière, ayant été personnellement à même de négocier avec ces gens, je puis déclarer aujourd'hui qu'ils n'ont jamais négocié de bonne foi, en posant des conditions indécentes pour un règlement de grève légale.

"Je tiens donc à déclarer publiquement que les compromis que j'ai faits dans un but d'entente doivent être mis de côté.

"Si la compagnie persiste à vou-

(suite à la page 4)



Ça, c'est le mien...!

Les arbitrages auront lieu dans l'industrie du papier

Le président de la fédération nationale de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, vient de faire une déclaration qui coupe court aux rumeurs voulant qu'après le règlement des contrats en Ontario, la F.P.P. abandonne les procédures d'arbitrage commencées depuis quelques semaines.

"Les journaux et la radio ont récemment publié une entente entre un groupe de manufacturiers de pulpe et papier et les unions internationales en Ontario.

"Ce règlement aurait pour effet, s'il était appliqué dans la province de Québec, de réduire le revenu hebdomadaire des travailleurs. Considérant seulement le salaire de base dans le secteur du papier-journal, le salaire réel (take-home pay) serait diminué de \$4.00 par semaine, et pour les salaires plus élevés, les pertes seraient plus grandes encore.

"Les membres de la F.P.P. ne sont pas disposés à absorber une telle réduction de revenu. La réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures devra se faire sans diminution du niveau de vie de la famille du travailleur.

"La fédération continuera donc les procédures d'arbitrage entreprises pour le règlement de 22 conventions collectives de travail couvrant environ 8,000 travailleurs. Voilà la décision du comité exécutif de la fédération qui vient de se réunir à Québec".

NEWS DIGEST

LOUISEVILLE. — The strike is still on. The Provincial Polices are still there in spite of everybody demanding their departure. Following incidents that occurred last week, the Union now asks for the Solicitor General to try and find a settlement. A striker was wounded last week by a shot fired by a P. P. and it took a couple of days for his lawyer to locate Duhaime who had been arrested.

TEXTILE. — Montmorency, Drummondville, Magog and Sherbrooke textile workers came to an agreement with the Dominion Textile. The topics of this agreement are: an increase of 11%, an impartial umpire named, and the duration is of 2 years. c

VICKERS. — While the negotiators are at work, the strikers are still on the picket line. Jean Marchand C.C.C.L.'s general secretary vividly denies false accusations made recently by some of the A. F. of L. leaders of possible communist infiltration in our ranks. M. Marchand regrets such untrue accusations against a labor movement whose doctrine and principles are the most effective barriers against such infiltration.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

Les Player's Plaisent
LA CIGARETTE PAREXCELLENCE AU CANADA

EXCUSE
Nous nous excusons d'être forcé par le manque d'espace de remettre à la semaine prochaine un bon nombre de chroniques et nouvelles.
Ceci n'indique-t-il pas la nécessité de nous efforcer de faire au plus tôt du "Travail" un huit pages de façon permanente? Ceci demande la collaboration de tous!

FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
CHAMBRES SPACIEUSES (près de la Centrale syndicale)
REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux
AMHERST et DEMONTIGNY MONTREAL

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE en tous pays.
MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond MONTREAL

de **KUYPER**
Blended **GIN**
DISTILLÉ AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

DANS LE M

LE REGLEMENT — A LA PROCHAINE BORDEE ?



Ça fait longtemps que ça dure, la photo nous montre un groupe imposant de piqueteurs à Louiseville EN MARS dernier. Il y avait de la neige et pas de P. P. Le gouvernement est-il de connivence avec la compagnie pour faire crever volontairement toute la population de Louiseville? Ne sent-on pas ici une partie des défauts de notre structure économique et de l'insuffisance de nos lois?

Nouveau contrat à la Yamaska Shirt Ltée

Les employés de la compagnie Yamaska Shirt Ltée, de St-Hyacinthe, obtiendront des majorations de salaire variant entre 6 et 10 cents de l'heure par suite du renouvellement d'une convention collective de travail. De plus, ils toucheront une augmentation additionnelle de 2 cents de l'heure à compter du 1er janvier 1953.

Le 1er janvier également, la semaine de travail sera diminuée de 2 heures et, pour cette réduction, les employés recevront une compensation de 5%.

En outre, la nouvelle convention prévoit une échelle mobile de salaire. Chaque point d'indice sera compensé à raison d'un cent de l'heure. Cette disposition entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Le syndicat obtient aussi l'atelier syndical imparfait et deux jours de fête chômés et payés supplémentaires.

Les négociations se sont poursuivies dans l'harmonie entre les deux parties. Le syndicat était représenté par M. Angelo Forte, président de la Fédération nationale du Vêtement, et Mlle Rita Lamoureux, présidente du syndicat. M. Yvon Bolduc représentait Yamaska Shirt Ltée.

Pétarades inutiles

Le simili-syndicat de boutique, qui existait depuis un couple d'années à l'Aluminium Rolling Mill, de Cap de la Madeleine, fait des pieds et des mains pour démontrer qu'il existe encore.

La semaine dernière, il y est allé d'une grande annonce dans un quotidien de la région pour démontrer qu'il était en train de négocier avec l'employeur une convention collective de travail.

L'équipe d'organisation de la C.T.C.C. et de la Fédération de la Métallurgie lui a répondu rapidement que cette manoeuvre n'aurait aucun résultat pratique.

Les membres du nouveau syndicat sont bien au courant de la situation et ils ne se laisseront pas influencer par de pareilles pétarades.

SI vous changez d'adresse dites-le NOUS



LA PERLE DE LA SEMAINE

POUR L'AMOUR D'UN NICKEL!

La perle de cette semaine vient d'une dépêche de la British United Press qu'un certain nombre de journaux se sont empressés de publier avec un malin plaisir.

AMHERST, N.-E., 3 (BUP) — Un manufacturier de vêtements d'Amherst, Nouvelle-Ecosse, vendra son industrie plutôt que d'accorder à ses employés l'augmentation de salaire qu'ils demandent. Le président de la compagnie "Wolfe Hat and Sportswear", M. Nelson Davis, a en effet annoncé qu'il vendra bientôt à Montréal ses machineries et autres équipements. La compagnie a rejeté une recommandation du tribunal de conciliation d'accorder une augmentation de cinq cents de l'heure à ses 110 employés.

Il y a un siècle et davantage que les syndicats ouvriers existent en Amérique du Nord, et il se trouve encore des employeurs pour refuser le syndicalisme au point qu'ils parlent de vendre leur manufacture quand les ouvriers réclament le respect de leurs droits.

M. Nelson Davis, on s'en rend compte, n'est plus de son temps, en parlant de vendre son entreprise, parce qu'un tribunal d'arbitrage a gratifié ses ouvriers d'une augmentation de salaire de cinq cents de l'heure.

Ou il y a anguille sous roche ou M. Davis, n'est pas sérieux.

Il arrive assez souvent qu'à l'apparition du syndicat dans leur établissement des employeurs réagissent encore de cette manière. C'est le plus souvent ou un geste spontané ou une menace d'un genre un peu particulier.

Un fait demeure : c'est qu'il puisse encore se trouver à la demie du XXe siècle des hommes à qui il passe de pareilles idées par la tête.

Le syndicalisme n'existe pas pour faire la lutte aux patrons, mais tout simplement pour assurer aux travailleurs la protection à laquelle ils ont droit.

Personne ne croit aujourd'hui qu'il y ait quelque motif valable de se départir d'une entreprise et plier bagage pour l'amour d'un nickel.

On est rarement pessimiste quand on a de l'argent en banque

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Une banque vraiment royale

MOUVEMENT

REGLEMENT AVANTAGEUX DANS LES 4 MOULINS DE DOMINION TEXTILE

Un conflit du travail, qui donnait bien des inquiétudes, vient de se régler en négociations directes à la suite d'une sentence d'un tribunal d'arbitrage: il s'agit du différend entre la Dominion Textile et quatre des plus importants syndicats de la fédération nationale catholique du Textile, soit ceux de Montmorency, Drummondville, Magog et Sherbrooke.

L'accord sur lequel les parties se sont entendues dimanche dernier accorde une augmentation de salaire de 11 p.c. aux quelque six mille ouvriers et ouvrières de l'industrie du textile coton dans la province de Québec. La très grande partie de cette augmentation est rétroactive au 10 novembre 1951, date d'expiration de la dernière convention.

Les termes convenus dans les quatre contrats séparés ont été ratifiés par les membres des différents syndicats au cours d'assemblées générales tenues dans chacune des villes concernées. Il s'écoulera quelques jours cependant avant la signature des contrats.

Durée du contrat

Le nouveau contrat sera en vigueur pendant deux ans depuis la date de sa signature, c'est-à-dire qu'il se terminera vers la mi-octobre 1954. Toutefois, une clause permet la réouverture des négociations sur le sujet des salaires après une période d'un an. Ces gains sont fort appréciables dans l'ensemble si l'on considère la situa-



L'HON. JUGE HEON

tion difficile de l'industrie du textile depuis une coupie d'années.

Arbitre unique

Un des points les plus controversés de la convention collective avait trait à l'arbitrage sur les sujets techniques, en particulier ceux qui se rapportent aux tâches. Les parties se sont entendues pour choisir un arbitre unique dans la personne de l'honorable juge Georges-Henri Héon, qui était président du tribunal d'arbitrage pour le renouvellement de la convention collective de travail. "Le choix d'un arbitre unique, nous déclarait M. René Gosselin, président de la Fédération, aura pour effet bienfaisant de diminuer sensiblement la longueur des procédures qui ont été un ennui considérable dans le passé et qui étaient, avec beaucoup de raison, de nature à mécontenter les travailleurs."

Poursuivant ses commentaires, M. Gosselin, après s'être réjoui du choix de l'honorable Héon, a souligné que le "fait que cet arbitre est un homme dégagé du domaine technique ne pourra qu'être de nature à favoriser le règlement des problèmes relatifs aux tâches dans la justice pour les ouvriers".

Autres avantages

Le renouvellement de la convention apporte un certain nombre d'autres avantages aux ouvriers de la Dominion Textile parmi lesquels il convient de souligner celui de paiements additionnels de vacances aux travailleurs qui quittent leur emploi avant la période des vacances annuelles. De même, les ou-

vrriers qui ne sont plus au service de la compagnie toucheront les montants auxquels ils ont droit en matière de rétroactivité sur les salaires.

Les dispositions suivantes de l'ancien contrat sont maintenues: un paiement de trois semaines de

vacances aux employés avec de nombreuses années de service, 8 congés chômés et payés, des garanties pour les travailleurs aux pièces, une prime pour l'équipe de nuit, la retenue volontaire et irrévocable des cotisations syndicales et un plan d'assurance-groupe.

Les négociateurs

Les négociateurs pour le nouveau contrat étaient Me Théodore L'Espérance, conseiller juridique de la C.T.C.C., MM. René Gosselin, président de la Fédération, Ronald Landry et Armand Noël, pour le syndicat de Magog, Simon Bouchard et Julien Dubé, pour le syndicat de Montmorency, Albert Jacques et Alfred Paradis, pour l'Association des Employés du Textile de Sherbrooke, Honoré d'Amour, Phileas Dionne et Rodrigue Breton, pour l'Union des Ouvriers du Textile-coton de Drummondville.



Percy R. Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada



Gérard Picard, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.



A. R. Mosher, président du Congrès canadien du Travail



Frank H. Hall, président General Conference Committee of the Standard International Railway Labour Organizations



J. Cuppello, secrétaire General Conference Committee, Standard International Railway Labour Organizations

D'éminents chefs ouvriers recommandent l'achat des

Obligations d'Épargne du Canada

"Depuis le mois d'octobre 1946, alors qu'on offrit en vente pour la première fois des Obligations d'Épargne du Canada, le monde ouvrier a recommandé ce moyen simple, pratique et sûr d'économiser.

Jusqu'à l'automne dernier, les ventes d'Obligations par le mode d'Épargne sur le Salaire ont augmenté sans cesse. Plus de 700,000 ouvriers ont alors bénéficié de ce mode d'achat systématique. Aujourd'hui, sur 3 achats d'Obligations d'Épargne du Canada, 2 se font par l'intermédiaire de l'Épargne sur le Salaire.

Nous souhaitons que la vente des Obligations d'Épargne du Canada soit de nouveau couronnée de succès, puisqu'une septième émission sera mise sur le marché le 14 octobre. L'habitude d'économiser par ce moyen est ce qu'il y a de plus logique et de plus pratique pour tout salarié. Nous encourageons sans réserve chaque ouvrier canadien à acheter le plus d'Obligations possible de la nouvelle émission."

ACHETEZ DES OBLIGATIONS DE LA SEPTIÈME ÉMISSION

Les Obligations d'Épargne du Canada 7^e émission sont actuellement en vente par retenues sur le salaire

Augmentation de 10 cents aux employés de Penman's

Les employés de la compagnie Penman's Ltd, de St-Hyacinthe, ont accepté l'offre de l'employeur d'une augmentation de 10 cents de l'heure qui est devenue effective le 6 octobre dernier. En outre, la moitié de cette majoration est rétroactive au 1er décembre 1951, laquelle rétroactivité est portée à 8 cents de l'heure du 1er août au 6 octobre. La signature de cette entente fait suite à de fructueuses négociations post-arbitrales.

La convention collective a été renouvelée à la suite de la sentence unanime d'un tribunal d'arbitrage qui accordait une augmentation de 8 cents pour le nouveau contrat et une rétroactivité de 5 cents au 1er décembre 1951. L'assemblée générale du syndicat ayant trouvé insuffisantes les recommandations du tribunal d'arbitrage, des négociations post-arbitrales furent commencées qui apportèrent des offres nouvelles de l'employeur.

Le nouveau contrat contient aussi un boni de vie chère de 40 cents par point d'augmentation dans l'indice du coût de la vie, tel qu'établi par l'Office de la Statistique. L'indice de 191.1 servira de point de départ au calcul du boni. Enfin, la prime pour le travail de nuit est portée de 5 à 8 cents.

Ces accusations de communisme

DECLARATIONS FANTAISISTES ET MALICIEUSES

En accusant la C.T.C.C. de faire le jeu des communistes et d'en cacher dans ses rangs, les neuf chefs de la F.A.T. se sont vraiment couverts de ridicule, car ces accusations ne sont prises au sérieux que dans les milieux où l'on se plaît à l'envie à dénigrer le syndicalisme catholique.

Quelques jours après cette déclaration, qu'il qualifie à juste titre de malicieuse, le confrère Jean Marchand a fait une mise au point élaborée dans laquelle il répond à chacune des accusations portées par ces personnes. Reprenant l'idée exprimée dans le message du président général au dernier congrès de Shawinigan, le confrère Marchand déclare de nouveau que la C.T.C.C. est opposée au communisme "non pas par peur, mais par conviction".

La C.T.C.C. a étudié attentivement la déclaration signée par neuf chefs ouvriers de la fédération américaine du Travail, accusant la C.T.C.C. de "coopération étroite avec divers éléments communistes". Cette déclaration, qui fut remise aux journaux en fin de semaine dernière, avait trait à la situation qui existe dans les chantiers maritimes canadiens et particulièrement à la compagnie Canadian Vickers de Montréal où sévit une grève depuis six semaines.

Les accusations :

Les accusations proférées peuvent se résumer ainsi :

1.— La C.T.C.C. accepte des communistes dans ses rangs comme il le fut prouvé lors de l'arrestation d'un nommé "Parker", employé à la Canadian Vickers de Montréal et communiste notoire.

2.— La C.T.C.C., par deux de ses représentants, a conclu une entente avec les syndicats des chantiers maritimes affiliés au Congrès canadien du Travail et qui sont reconnus, prétend la F.A.T., comme constituant le dernier rempart du communisme dans le travail organisé du pays.

3.— Les méthodes employées par les syndicats catholiques ressemblent étrangement à celles utilisées par les communistes.

4.— Enfin, le "Canadian Tribune", organe officiel des communistes est devenu le champion du syndicalisme catholique, ce qui, soutient-on, ne peut être considéré comme un "accident".

Voici, par ordre, la réponse de la C.T.C.C. à ces accusations aussi fantaisistes que malicieuses.

La C.T.C.C. veille

1.— Dans une mise au point parue la semaine dernière dans les journaux, le syndicat de la Vickers (C.T.C.C.) a démontré que le dénommé "Parker" était un membre de l'Union des Chaudronniers affiliée à la fédération américaine du Travail.

En dépit de ce fait, la C.T.C.C. admet qu'il peut arriver que des communistes s'infiltreront dans ses rangs, mais dès qu'elle sera informée d'une telle situation, elle

s'empressera, comme elle a toujours fait, de les éliminer.

Afin de prévenir l'infiltration des communistes dans les rangs des unions ouvrières, la C.T.C.C. demande aux employeurs d'être prudents lors de l'embauchage de nouveaux ouvriers qu'ils ne connaissent pas et à la police de collaborer avec les syndicats afin de leur faire connaître les noms des agents communistes reconnus.

2.— Il est vrai que deux représentants de notre mouvement ont participé la semaine dernière à une réunion des syndicats des chantiers maritimes affiliés au Congrès canadien du Travail. Il est malhonnête, de la part des représentants de la fédération américaine du Travail, de soutenir ou laisser entendre que ces syndicats sont noyautés par des communistes. La grande majorité des délégués à la conférence de Toronto étaient des adversaires du communisme. D'ailleurs, le congrès canadien du Travail vient de faire une mise au point à ce sujet qui ralliera tous les gens de bonne foi.

L'entente intervenue à Toronto, contrairement aux insinuations mesquines des représentants de la F.A.T. ne vise exclusivement que les conditions de travail des chantiers maritimes canadiens. A maintes reprises, dans le passé, des corps affiliés à la C.T.C.C. ont conclu des arrangements semblables avec des syndicats de la F.A.T. ou du C.C.T.

Les vrais responsables

3.— La C.T.C.C. déplore les actes de violence qui ont pu se commettre à la Canadian Vickers de Montréal, mais elle en rejette l'entière responsabilité sur l'attitude provocante de la compagnie et surtout sur la politique anti-syndicale et pro-patronale des représentants

Mauvaise foi...

(suite de la page 1)

loir faire fonctionner son usine avec des briseurs de grève, elle ne peut se surprendre qu'il y a des actes de violence, et elle en portera la responsabilité.

"Je remercie Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier qui s'est imposé une tâche immense pour tenter de régler ce conflit, je sais que les ouvriers apprécient les efforts qu'il a faits.

"Je ne vois plus qu'une solution à ce conflit, je demande au procureur général et au premier ministre de la province de convoquer les deux parties et de proposer une formule de règlement".

La police se confesse

La terreur règne à Louiseville depuis cinq mois. Tout le monde est fatigué de cette situation intolérable, non seulement les grévistes qui souffrent, mais également les autres classes de la population. D'ailleurs, la conduite de la police à l'endroit de Duhaime est bien caractéristique. La séquestration de ce gréviste est une chose évidente. La déclaration même des autorités policières le démontrent clairement, car il ne fait pas de doute qu'on l'a promené d'une ville à l'autre durant toute la fin de semaine. "Duhaime a été soigné à Montréal, dit le communiqué, et retourné aux Trois-Rivières dans l'après-midi de samedi". Pour se couvrir, la Police dit que Me Jean-Louis Marchand, procureur de Duhaime, a été averti immédiatement de l'arrivée de son client aux Trois-Rivières, mais son avocat soutient qu'il n'a pu savoir où il était que lundi soir, soit exactement trois jours après son arrestation. Qui croire là-dedans? Quand on sait ce qui se passe à Louiseville

de l'Union des Chaudronniers de la fédération américaine du Travail.

Les actes de violence en eux-mêmes ne sont nullement un signe de l'existence d'une organisation communiste. S'il en était ainsi, les neuf chefs ouvriers qui ont signé la déclaration contre la C.T.C.C. feraient bien de relire l'histoire (même récente) de leur propre organisation. S'ils sont honnêtes, ils quitteront rapidement les rangs de la fédération américaine qui a un dossier record d'actes de violence qui sont allés parfois jusqu'aux blessures mortelles.

Pas surprenant

4.— Les communistes ont la réputation bien méritée de tout exploiter, ce qui est de nature à servir les intérêts. La C.T.C.C. constituant la force syndicale la plus puissante de la province, il n'est pas surprenant qu'ils essaient, dans leurs journaux, de démontrer que nous avons des buts identiques. D'ailleurs, il n'y a pas que les syndicats catholiques que la "Canadian Tribune" tente de placer dans cette situation. Plusieurs évêques et même le Pape ont eu, à diverses reprises, bonne presse dans ce journal. Faut-il en conclure qu'ils ont eux aussi des ententes avec les éléments subversifs du pays?

La C.T.C.C. regrette que des représentants de la fédération américaine du Travail se soient livrés à des attaques aussi gratuites contre un mouvement dont la doctrine et les principes constituent le rempart le plus solide contre l'infiltration communiste. L'irresponsabilité de leur action met en péril des valeurs beaucoup plus grandes que les petits intérêts qu'ils tentent de défendre à la Vickers. Le local des Chaudronniers (F.A.T.) qu'ils ont voulu sauver, même contre la volonté des travailleurs, ne méritait sûrement pas le déploiement fantaisiste et malicieux qu'ils ont fait.

La C.T.C.C. est opposée au communisme non par peur ou opportunisme, mais par principe doctrinal. Elle n'a jamais gardé dans ses rangs pendant de nombreuses années, comme l'a fait le congrès des Métiers et du Travail du Canada, des locaux entièrement contrôlés par des communistes. Aucun de ses permanents syndicaux n'a la réputation d'adhérer à la doctrine marxiste. Si jamais un de ses agents démontre de la sympathie pour cette théorie, il sera rapidement éliminé.

depuis un couple de mois, le choix est facile. On se demande avec raison si la police n'essaie pas à cacher les gens qu'elle arrête à l'oeil afin de les empêcher de rencontrer leurs avocats avant leur comparution en cour. C'est à voir de quel droit la police peut se permettre de séquestrer les grévistes. Ce fait devrait démontrer à l'opinion publique qu'une enquête doit se tenir sur les agissements de la police à Louiseville.

Pire qu'à Asbestos

On sait que, sauf la compagnie et ses agents immédiats, personne ne veut de la présence de la police provinciale à Louiseville. Les hommes d'affaires, le conseil municipal et tous les gens sérieux savent que la responsabilité de tous les désordres qui ont pu se produire dans cette ville sont attribuables aux actes de la police. Il y a quelque temps, Le Travail se demandait si les choses n'allaient pas devenir pires à Louiseville qu'à Asbestos. Les événements lui donnent aujourd'hui entièrement raison.

Que fait l'Etat?

L'insolubilité du conflit de Louiseville apparaît d'autant plus imputable à la mauvaise foi de la Compagnie que d'autres difficultés survenues dans l'industrie du textile dans la province de Québec, ont été réglées partout. L'Associated Textiles a un passé lourd d'abus. Il y a 20 ans, l'enquête Turgeon a démontré que cette entreprise était une de celles qui avaient le plus abusé de ses employés, qui les avait exploités à la limite. Elle continue dans le même sens, encouragé par l'appui du gouvernement provincial. Comme le notait un journaliste, toute

La déclaration de Me Taschereau

RECU D'UN DEMI-SIECLE

"Le Travail" ne peut pas passer sous silence l'allocution prononcée, dimanche dernier, à Ste-Marguerite, devant un groupe de jeunes avocats, par Me André Taschereau, président de l'Association du Barreau Canadien.

Me Taschereau, voulant démontrer que, dans la société moderne, l'individu perdait peu à peu ses droits devant l'omniprésence de l'Etat, a cité, entre autres exemples, le cas de la convention collective de travail. Il aurait déclaré que l'ouvrier a perdu son droit de négocier.

On pourrait discuter longtemps sur cette affirmation et soutenir que le régime de la convention collective de travail a précisément pour but de freiner l'immixtion graduelle de l'Etat dans les affaires du domaine privé.

Sur un autre plan, M. Pierre Lagorte a répondu du tac au tac à Me Taschereau en écrivant qu'"il existe, depuis le Code civil lui-même, une telle chose que le contrat de société, que les sociétaires sont liés par les actes de ceux qu'ils ont désignés pour les représenter".

Mais, en ce qui concerne le mouvement syndical, qui est à l'origine de la convention collective de travail, il y a une chose autrement plus grave qui frappe dans l'affirmation du président de l'Association du Barreau Canadien: c'est ce qu'on pourrait appeler son ignorance totale de l'état actuel de la vie ouvrière sur le plan de l'entreprise et de la profession. Me Taschereau raisonne dans le contexte du lointain XIXe siècle.

Pourtant, depuis lors, toute la révolution industrielle s'est faite chez nous comme ailleurs dans le monde. Aujourd'hui que la grande majorité des travailleurs sont des salariés et que cette tendance va encore en s'accroissant, comment veut-on que les salariés, pris isolément, puissent, par la passation de contrats de travail individuels avec leurs patrons, faire respecter leurs droits les plus élémentaires, leur liberté même? Pris individuellement, ils ne possèdent plus la liberté de négocier. S'ils se groupent en associations, en syndicats, c'est précisément dans le but de reconquérir cette liberté devenue vaine; s'ils veulent négocier des conventions collectives de travail, c'est pour rétablir un équilibre qui n'existe plus.

A en croire Me Taschereau, ce problème serait inexistant. Il ne le voit pas ou, plus exactement, il feint ne point le voir. Il faudrait, selon lui, revenir à l'ancien régime de l'individualisme parfait et du libéralisme économique intégral. Tout de même! le bilan de ce régime est assez lourd d'abus de toutes sortes, de souffrances morales et physiques, d'écrasement de l'homme dans sa dignité pour qu'on ne rêve pas d'y retourner au nom de principes chimériques.

Au fait, le plus stupéfiant, c'est que de pareils propos puissent être tenus en 1952 dans un pays démocratique comme le Canada.

Le plus stupéfiant, c'est qu'ils viennent d'un homme qui est placé à la tête d'une organisation aussi représentative que l'Association du Barreau canadien.

Le plus stupéfiant, c'est qu'il puisse se trouver des hommes pour applaudir de semblables énoncés de principes dont la fausseté saute aux yeux de tous les observateurs un peu objectifs de la vie sociale et aussi de la condition juridique même du travailleur, impuissant devant le système capitaliste moderne, avant qu'il n'ait obtenu la protection, fort loin d'être suffisamment efficace, de la convention collective de travail.

Vraiment, la déclaration de Me Taschereau reporte un demi-siècle en arrière.

la population de Louiseville semble convaincue d'une chose: les autorités gouvernementales devraient régler la grève si elles le voulaient véritablement.

Le syndicat qui, par mesure de

prudence, avait retiré ses lignes de piquetage après les incidents de vendredi passé, vient de les rétablir. Plus que jamais, les grévistes de Louiseville sont décidés à tenir jusqu'au bout.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE
Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine